



Déclaration liminaire de Christophe Couderc, vice-président CGT du CNFPT lors du Conseil d'Administration du 23 mars 2016

La CGT ne pouvait débiter ce conseil d'administration sans évoquer le contexte social du moment : point d'indice dans la fonction publique, projet de loi Déontologie et retrait du projet El Khomri.

À l'occasion du rendez-vous salarial du jeudi 17 mars, la ministre de la Fonction publique a enfin annoncé le dégel de la valeur du point d'indice.

Cette annonce marque la fin d'une période inédite de près de 6 ans de gel. Cette rupture est à mettre au crédit de la mobilisation des agents de la Fonction publique et de leurs organisations syndicales.

Avec les personnels, la CGT s'en félicite.

Cela étant dit, si on la rapporte aux pertes accumulées ces dernières années (6 % depuis 2010), l'augmentation annoncée – **0,6 % en juillet 2016 et 0,6 % en février 2017**– est d'un niveau notoirement insuffisant au regard de la situation salariale des agents et des besoins de l'économie en termes de relance par la consommation.

Pour certaines associations d'élus, cette augmentation même minime et insuffisante serait mal venue, tant les finances des collectivités locales sont exsangues. Mais les fonctionnaires territoriaux et leurs organisations syndicales ne sont en rien responsables de la suppression de la taxe professionnelle, de la baisse de la DGF de 11 milliards dans le cadre du pacte de responsabilité.

Cette hausse estimée à près de 650 millions d'euros en année pleine pour les collectivités et à mettre en regard avec 230 milliards d'aides et d'exonération fiscales et sociales accordées aux entreprises. Nous sommes bien là face à des choix politiques.

Les agents de la Fonction publique ne peuvent rester la variable d'ajustements budgétaires des injustes politiques d'austérité. Un service public efficace, au service d'une population en augmentation constante, implique aussi une reconnaissance par la rémunération de ses agents.

Les déroulements de carrières des agents de la Fonction publique ayant connu un net ralentissement, il est infondé et malhonnête d'affirmer qu'ils ont bénéficié d'augmentations significatives du pouvoir d'achat pendant la période du gel du point d'indice.

Pour la CGT, une augmentation significative du point d'indice, cumulée à un rattrapage des pertes accumulées, restent les revendications fondamentales après ces presque 6 années blanches.

La ministre doit donc revoir sa copie et revenir avec des propositions réellement ambitieuses.

Concernant le projet de loi Déontologie, devenu au fil des débats au parlement un projet de loi « fourre-tout ».

Le 29 mars 2016, la Commission Mixte Paritaire va avoir à examiner le projet de loi relatif à la déontologie, aux droits et obligations des fonctionnaires.

Le projet de loi sort fortement remodelé et porte en son sein des mesures régressives et dangereuses, qui remettent en cause des garanties collectives et statutaires pour les fonctionnaires.

Ainsi l'obligation de réserve pourrait se voir inscrite dans le statut. Il s'agit d'une remise en cause du principe du fonctionnaire citoyen. Ce dernier a été gagné dans les luttes en 1946, lors de la création du statut de fonctionnaire, pour ne plus jamais être un fonctionnaire asservi et obéissant.

Le Sénat a en outre réintroduit trois jours sans traitement en cas d'arrêt maladie (jours de carence), ré-ouvert la possibilité de recruter des salariés de droit privé dans les GIP administratifs, et restauré le recours à l'intérim dans les 3 versants de la Fonction publique, que nous avons unitairement gagné son abolition lors des négociations !

Il a par ailleurs assoupli les conditions de recrutement sous CDD, mis fin aux dérogations à la règle des 1607 heures minimales de travail annuel, révisé à la baisse les mesures favorisant la transparence des recrutements sans concours et prévu un financement de l'apprentissage sur la part de la cotisation au CNFPT, déjà abaissée à 0,9 %.

De plus, le Sénat a adopté des amendements élargissant les prérogatives des centres de gestion (gestion des dossiers individuels, du CET, ...) y compris sur des missions n'ayant aucun lien avec la gestion du personnel (missions de secrétariat).

La CGT a interpellé à plusieurs reprises les parlementaires. Aujourd'hui, nous en appelons à la responsabilité des députés et sénateurs membres de la Commission Mixte Paritaire pour ne pas adopter les amendements qui constituent une attaque envers le statut. Dans le cas contraire, nous demanderions au Gouvernement de prendre ses responsabilités.

Dans le même temps, avec le projet de loi El Khomri, c'est le code du travail qui est attaqué.

Quand un Code est attaqué, ce sont tous les Codes, tous les Statuts qui sont attaqués !

La volonté de faire voler en éclat le Code du travail, pour le plus grand profit du MEDEF, rejoint la volonté de certains partis politiques d'en finir avec le Statut général et les statuts particuliers de la Fonction publique (RIFSEEP, loi déontologie, mesures régressives du projet de protocole PPCR...).

L'abaissement des garanties collectives dans le secteur privé, outre ses conséquences désastreuses pour les salariés directement impactés, serait un nouvel élément confortant les attaques actuelles contre le Statut de la Fonction publique et en justifiant de nouvelles.

Il est donc de l'intérêt premier des salariés relevant du Code du travail et des agents régis par les règles statutaires de la Fonction publique de faire front commun contre cette nouvelle attaque portée par le gouvernement pour servir les intérêts du grand patronat et des marchés boursiers.

La CGT avec d'autres organisations syndicales appelle agents et salariés à construire la mobilisation la plus large et à réussir une journée de grève massive le 31 mars pour gagner le retrait du projet de loi Travail et obtenir une véritable augmentation de la valeur du point d'indice.

C'est dans ce contexte que va être voté le budget 2016 du CNFPT avec une cotisation abaissée à 0,9 %.

Pour la CGT, nous devons amplifier la mobilisation pour reconquérir le 1 %. Dans cette affaire comptant avant tout sur la mobilisation des personnels et des élus.